

Décès de ma grand mere et héritage

Par **John.s**, le **22/01/2007** à **11:43**

Bonjour,

Ca va faire 6 mois que ma grand mere paternelle est décédée.

Je n'ai plus de contact avec mon pere... Et en toute logique il a du hériter.

Concernant l'héritage, comment ca se passe ? Faut il que je prenne contact avec mon pere ou un notaire ?

Merci.

John

Par **sabine**, le **22/01/2007** à **12:15**

Si tu avais eu ta place dans la succession le notaire t'aurais déjà surement appelé... Il n'y pas de raison que tu hérite de ta grand mère sauf si elle l'a prévu dans un testament. twink not found or type unknown

Par **Olivier**, le **22/01/2007** à **14:02**

pas mieux... En l'absence de testament, ton père et ses éventuels frère et soeurs sont seuls héritiers légaux sous réserve des droits de ton grand père s'il est toujours de ce monde,

Par **John.s**, le **22/01/2007** à **16:29**

Merci de vos réponses.

Suite au décès de mon oncle (ca fait 2 ans) mon pere m'avait envoyé un courrier me demandant mon RIB....

C'était pas le notaire donc... (Je peux en conclure qu'il n'était pas obligé alors)

Je sais que ma grand mere m'avait créé un compte en banque... Je ne sais meme pas quelle banque, savez vous comment le vérifier ca ?
Et comment vérifier si il y a un testament...?

Par **Olivier**, le **22/01/2007** à **16:58**

Pour savoir tout ça il faut consulter un notaire et lui demander de régler la succession... Et pour ça il faut avoir la qualité d'héritier présomptif ce qui n'est pas ton cas...

(J'apprécie toujours le côté vénal des gens qui viennent de perdre un proche...)